



## ADDENDA # 1 DE 1

Titre de projet : Programme sismique - Services d'architecture et de génie - ASIE Groupe C  
Numéro de projet : SO  
Numéro de l'appel d'offres : ARL-ASIAGRPC-SEISMIC-12052  
Date : 22 janvier 2014

Les paragraphes ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 16 décembre 2013. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

1. Question #1

Est-ce qu'il y a une condition sur le nombre d'années d'expérience pour l'entreprise? Notre société a été établi il y a déjà près de trois ans, cependant certains de nos principaux employé(e)s ont plus de 20 ans d'expérience avec une autre firme mais ont l'expérience anticiper.

Réponse

*Voir ES2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES de la DPAA.*

2. Question #2

Il y a une exigence pour une personne de soutien en technique de structure sous la section ES4.3, qui est de plus, une addition au rôle des ingénieurs principaux, intermédiaires et subalternes. Est-ce qu'il y a une exigence spécifique pour ce rôle?

Réponse

Oui, les soumissionnaires doivent proposer une personne ressource de soutien technique aux structures selon les critères de ES4.3 qui est de plus une addition aux ingénieurs principaux, intermédiaires et subalternes.

La description des services ne définit pas spécifiquement le rôle de la personne de soutien en technique de structure. Le rôle sera défini selon les spécifications des besoins résultant des études des Phase 1 et 2, dans l'énoncé des travaux de chaque Contrat d'approvisionnement individuel de services d'architecture et de génie.

3. Question #3

En référence de ES2.2 et ES4.3: Si l'employé principal et l'ingénieur(e) des structures principal est la même personne, est-ce que l'exigence de cette personne est d'avoir 15 projets majeurs, 10 tel que défini dans la section ES2.2 et 5 projets tel que défini dans la section ES4.3? Ou, 10 projets majeurs dont il était l'ingénieur principal d'au moins 5 d'entre eux?

Réponse

Est-ce l'ingénieur(e) principal(e) de structure ou l'architecte peut être aussi l'employé principal(e), les exigences pour l'ingénieur(e) principal(e) de structure ou l'architecte devrait être considérée un sous-ensemble des critères de l'employé principal(e).

4. Question #4

L'employé principal(e) proposé oblige à avoir une expérience sur 10 projets majeurs. Cela ne dit pas qu'est le laps de temps pour la définition de l'expérience pour l'employé principal(e) et si celle-ci avait été l'employé principal(e) sur les 10 projets majeurs à être cotés.



Réponse

ES2.2 ce dit «au cours des quinze (15) dernières années». Le (la) préposé(e) principal(e) doit être l'employé principal(e) pour les dix (10) projets majeurs.

5. Question #5

Référence ES4.2 : Est la définition du soumissionnaire d'inclure les sous-traitants qui travaillent pour l'employé principal(e) (qui ont l'expérience en géotechnique)? C.-à-d. La société A qui est le principal, porte la société B, une firme géotechnique, dans le cadre de leur équipe. La référence au soumissionnaire démontre l'expérience géotechnique n'est pas clair quant à savoir si c'est en référence à la principale, dans notre cas, une firme d'ingénierie structurelle, ou l'équipe qui comprendrait une firme d'ingénierie géotechnique.

Réponse

L'expérience de l'entreprise doit justifier d'une expérience géotechnique indépendamment du fait qu'il a été sous-traité ou alors à l'emploi du soumissionnaire.

6. Question #6

Référence SR 4.3 Années d'expérience.

Est-ce que les années d'expérience pour les ingénieurs structurels subalternes et intermédiaires après qu'ils ont obtenu leur licence professionnelle ou avant?

Réponse

Les ingénieurs intermédiaires et subalternes n'ont pas la qualification d'être professionnel certifié.

7. Question #7

En ce qui concerne les tarifs journaliers pour l'équipe, la discipline de l'ingénierie structurelle ont des rôles clairs, (principaux, intermédiaires, subalternes et techniques) qui seront utilisés pour déterminer les taux quotidiens. Toutefois, pour d'autres disciplines, par exemples, mécanique et électrique, ce serait l'attente pour le niveau d'ingénieur impliqué. Serait-il supérieur, intermédiaire ou subalterne que cela aiderait à déterminer les taux journaliers.

Réponse

Il est l'obligation du soumissionnaire de proposer un(e) ingénieur(e) (mécanique, électrique et de chantier) avec un niveau d'expérience requis pour effectuer les tâches indiqués dans la description des services. Le taux quotidien pondéré sera réfléchir le niveau d'ingénieur(e) proposé.

8. Article ES4.2 est modifié tel que suivant :

Effacer :

Pour obtenir une note supérieure à « Satisfaisant », les soumissionnaires doivent justifier une expérience de projet plus étroitement liée à la description des services requis (p. ex. projets/expérience de travail à l'étranger). Ils doivent également justifier une expérience en ingénierie géotechnique et géophysique liée aux projets présentés dans leur proposition.

Remplacer avec:

Pour obtenir une note supérieure à « Satisfaisant », les soumissionnaires doivent justifier une expérience de projets plus étroitement liée à la description des services requis (p. ex. projets/expérience de travail à l'étranger). Ils doivent également justifier une expérience en ingénierie géotechnique et géophysique liée aux projets présentés dans leur proposition.

9. Effacer: sa-asia-group\_c\_final\_fr.pdf, au complet.

Replace by: SA-ASIA-Group C - ARPT Addendum 01.pdf

Remplacer par:



10. Effacer: ES4.3 Expérience du personnel (40 points), au complet.

Remplacer par:

**ES3.2 Expérience du personnel (40 points)**

**Objectif:**

*Pour évaluer l'expérience récente de chaque membre de l'équipe proposé dans des projets récents d'envergure semblable à la description des services. Par expérience récente, on entend l'expérience acquise au cours des huit (8) dernières années.*

**Les soumissionnaires doivent proposer tous les types de personnel susmentionnés.**

*Pour obtenir une NOTE D'ADÉQUATE (20 points) :*

- A. *Les types de personnel suivant **DOIT CHACUN** avoir le nombre des années d'expérience et le nombre de projets récents d'envergure semblable tel que indiqué dans Grille 1(16 points); et,*
- B. *Les quatre (4) points restant seront attribué comme suivant :*
  1. *One (1) additional point for each project completed by the Personnel Types listed in Grid 1, in addition to those already required to meet SR3.2.A (up to a maximum of four (4) points);  
Une (1) point additionnel pour chaque projet compléter par les types de personnel indiquer dans grille 1 en plus de ceux que être requis par ES3.2.A (jusqu'au maximum de quatre (4) points);*
  2. *One (1) additional point for each personnel type listed in Grid 2 that meets the Years of Experience and # of Recent Projects of Similar Scope required for that resource, as specified in Grid 2 (up to a maximum of four (4) points);  
Une (1) point additionnel pour chaque type de personnel indiquer dans grille 2 qui a les années d'expérience et le nombre de projets récents d'envergure semblable requis pour le ressource tel que indiquer dans grille 2 (jusqu'au maximum de quatre (4) points);*

*Les soumissionnaires les quatre (4) points additionnel par n'importe quelle combinaison dès les exigences de ES3.2.B.*

<b>Grille 1</b>			
<b>Type du Personnel</b>	<b>Années d'expérience</b>	<b>Nombre de projets récents d'envergure semblable</b>	<b>Satisfaisant = Note de passage par type de personnel</b>
<b>Ingénieur de structures principal – ingénieur professionnel certifié</b>	10	5	3
<b>Ingénieur de structures intermédiaire</b>	5	3	3
<b>Ingénieur géotechnicien – ingénieur professionnel certifié</b>	5	5	3
<b>Séismologue</b>	5	1	3
<b>Architecte – architecte professionnel certifié</b>	3	3	2



Ingénieur en mécanique – ingénieur professionnel certifié	3	3	1
Ingénieur électricien – ingénieur professionnel certifié	3	3	1

Personnel Type	Years of Experience	# of Recent Projects of Similar Scope	Points
Opérateur en conception assistée par ordinateur/Dessinateur	2	1	1
Ingénieur de site/Technicien	3	3	1
Ingénieur de structures subalterne	3	3	1
Soutien technique aux structures	1	1	1

*Pour atteindre un POINTAGE SUPÉRIEUR À ADEQUAT, soumissionnaires doivent démontrer une expérience de projet plus étroitement liée à la description requise de services (par exemple les projets/ expérience de travail à l'étranger).*

**Renseignements que doit fournir le soumissionnaire**

*Les renseignements à fournir dans le cas présent peuvent consister en des documents existants (curriculum vita, brochures, profils d'entreprise, lettres de recommandation, etc.). Pour faciliter l'évaluation, les renseignements relatifs à chaque personne **DOIVENT** comprendre :*

- a. le(s) domaine(s) de compétence de chaque personne proposée qui prendrait part au projet, et le rôle qui lui serait confié*
- b. le nombre d'années d'expérience de chaque personne;*
- c. le nombre d'années passées par chaque personne au service de l'entreprise soumissionnaire;*
- d. les responsabilités assumées par la personne proposée dans le cadre des projets qu'elle a réalisés;*
- e. les certifications et les licences du personnel, s'il y a lieu;*
- f. l'emplacement du projet;*
- g. les dates de la participation au projet;*
- h. la valeur en dollars canadiens.*

**Cotation**

<i>Dépasse de beaucoup l'exigence</i> 36-40	<i>Dépasse l'exigence</i> 21-35	<i>Satisfaisant</i> 20	<i>Ne satisfait pas à l'exigence</i> 0-19
--	------------------------------------	---------------------------	--



**Fin de l'ADDENDA # 1**